



Taxe d habitation fin de construction

Par **kikililou**, le **21/02/2015 à 12:45**

Bonjour, rnJe suis en train de faire construire et "on m'a dit.." que je ne payerai la taxe d'habitation qu'une fois que la maison sera cr pie ??? rnEst ce vrai ?? Pour moi je payerai au moment au je fournirai la formulaire de parfait ach vement non ??rnMERci d'avance

Par **cocotte1003**, le **21/02/2015 à 13:36**

Bonjour, la taxe d'habitation se paye par l'occupant au jour du premier janvier, cordialement

Par **moisse**, le **21/02/2015 à 18:10**

Ce qui signifie que si la maison est habitable au 1er janvier, m me inoccup e, la TH est due.rnL'envoi du formulaire H1 de fin des travaux d clenche la perception de la taxe locale (en 2 fois) ainsi que l'exon ration de l'imp t foncier sur 2 ans voire 5 pour les BBC dans certaines communes.